

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN »**

Paris, le 11 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise **«MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN»**. Nous vous rappelons que votre FCPE est nourricier du compartiment « CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN » (Action I LU2420652393) de la SICAV de droit luxembourgeois « CARMIGNAC PORTFOLIO »).

A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

- **Obtention du Label ISR :**

Nous vous informons que le Fonds a obtenu le label ISR et répond, à ce titre, aux exigences prévues par le cahier des charges du label, dans sa version 3 (V3).

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire de votre FCPE est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 16 septembre 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCPE, et notamment du document d'information clé (DIC), disponibles sur demande auprès de Sienna Gestion ou via votre portail investisseur.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion